

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 11 février 2015

sous la Présidence de Monsieur Cédric MILLIQUET

Réponse à la motion « objets/déchets encombrants » du 10 octobre 2012

Le Conseil communal de Pully

vu le rapport de la Municipalité du 17 décembre 2014,

décide

1. de prendre acte des mesures proposées par la Municipalité au chapitre 5 du présent rapport ;
2. d'accepter le contenu du présent rapport et de considérer que la Municipalité a ainsi répondu à la motion « objets/déchets encombrants » du 10 octobre 2012.

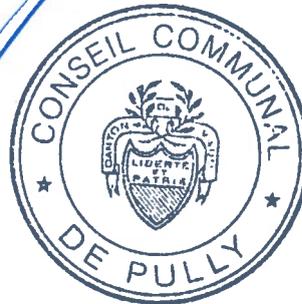
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
Le président

Cédric MILLIQUET

La secrétaire

J. Vallotton

Jacqueline VALLOTTON



Pully, le 12 février 2015